

# ***Chiffres et Statistiques***

## **Les immatriculations de véhicules neufs Année 2017**



*Credit photo : DEAL Martinique*



# Les immatriculations de véhicules routiers

Année 2017

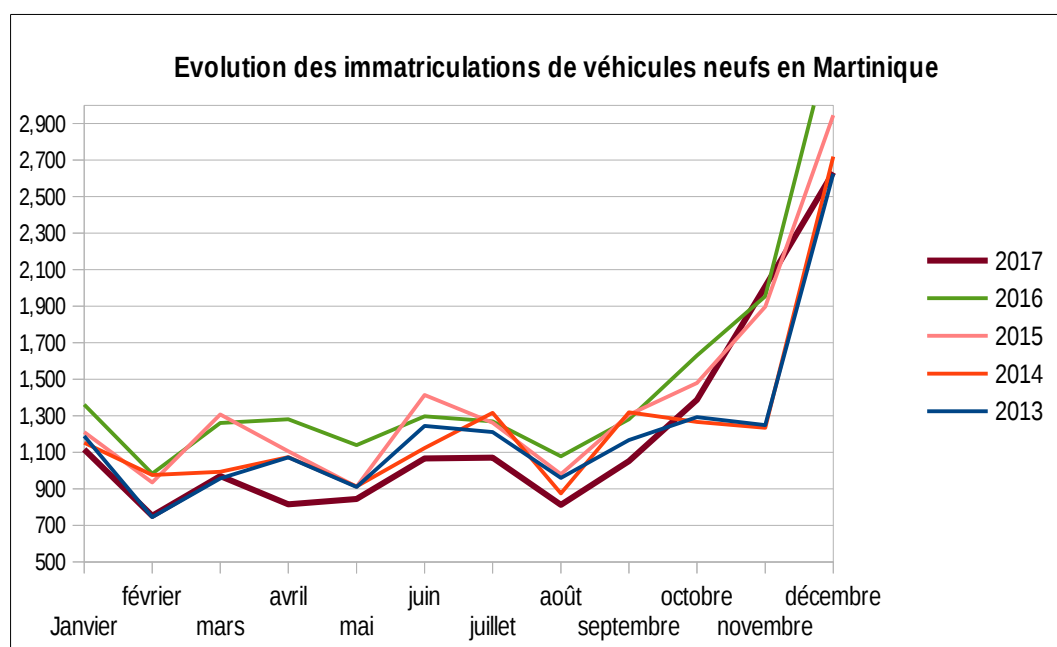
Les données présentées ci-dessous proviennent toutes du Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVéRo) du Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES) du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations transmises par le Ministère de l'Intérieur (via l'agence nationale des titres sécurisés) issues du Système d'Immatriculation des Véhicules.

Sur l'année 2017, 18 348 véhicules neufs ont été immatriculés en Martinique, dont 78 % dans la catégorie des voitures particulières.

Genre du véhicule	2016	2017
Autobus et autocar	73	22
Camionnettes	1,795	1,933
Camions	60	55
Tracteurs routiers	16	14
Cyclomoteurs	475	501
Motocycles	748	748
Remorques	98	77
Semi-remorques	10	33
Tracteurs agricoles	77	79
Divers agricoles	26	12
VASP	352	312
Voiturettes	29	30
Véhicules Particuliers	14,192	14532
<b>Total</b>	<b>17,951</b>	<b>18,348</b>

## 1/ Les immatriculations de véhicules neufs en Martinique :

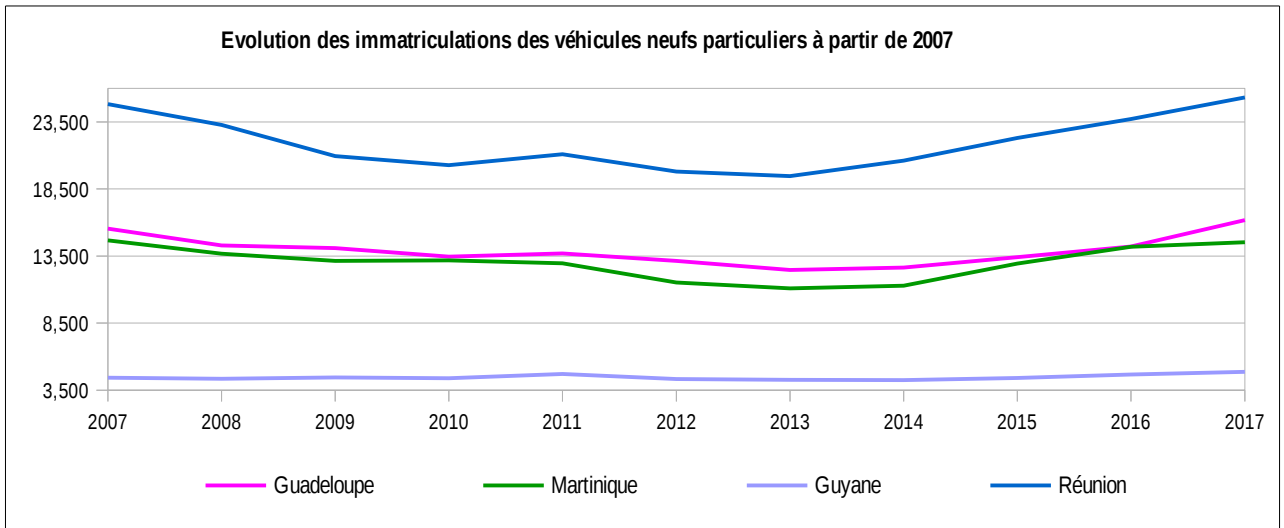
L'explosion des immatriculations de fin d'année est due aux offres commerciales proposées par les concessionnaires pour les fêtes, d'où le pic de ventes observé.



## 2 / Les immatriculations de véhicules neufs particulières

Les données ci-dessous donnent l'historique des immatriculations depuis 2007 dans les DOM, sachant que Mayotte est devenu un département d'outre-mer en 2011.

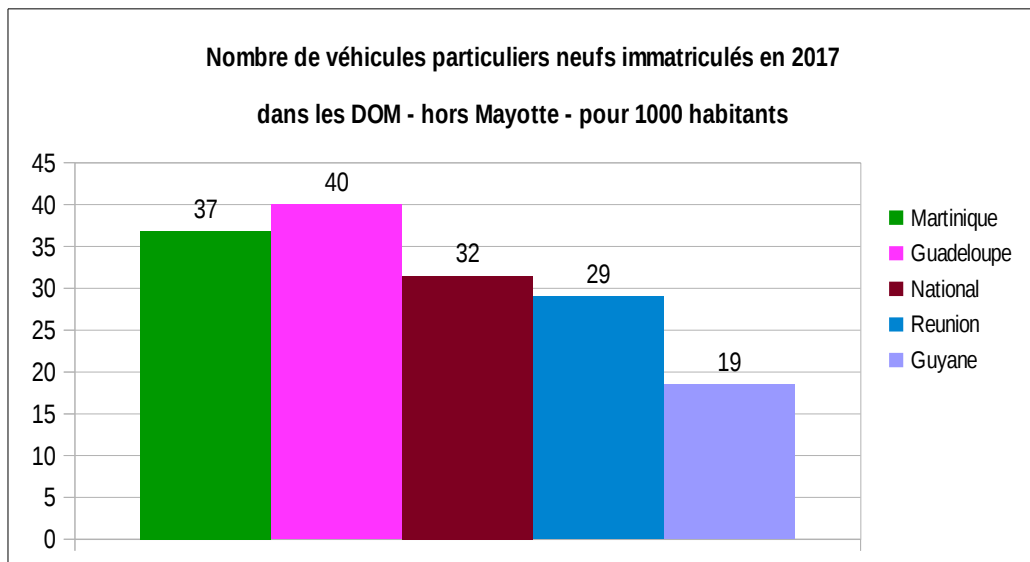
Immatriculations des voitures neuves particulières dans les départements d'outre-mer											
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Guadeloupe	15 539	14 295	14 084	13 459	13 688	13 140	12 453	12 642	13 423	14 205	16 170
Martinique	14 666	13 679	13 142	13 171	12 951	11 524	11 081	11 296	12 935	14 192	14 532
Guyane	4 437	4 357	4 446	4 385	4 701	4 334	4 260	4 253	4 414	4 673	4 865
Réunion	24 819	23 267	20 935	20 263	21 087	19 795	19 464	20 612	22 297	23 706	25 322
Mayotte				859	876	805	917	1 055	1 084	nd	nd
<b>Total</b>	<b>59 461</b>	<b>55 598</b>	<b>52 607</b>	<b>52 137</b>	<b>53 303</b>	<b>49 598</b>	<b>48 175</b>	<b>49 858</b>	<b>54 153</b>	<b>56 776</b>	<b>60 889</b>



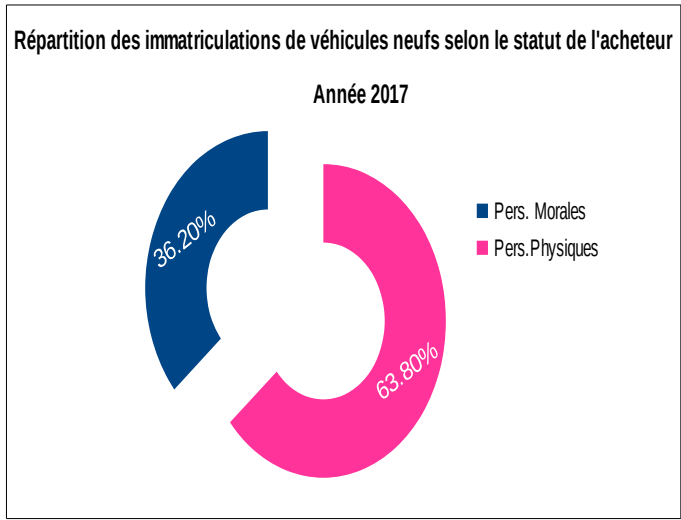
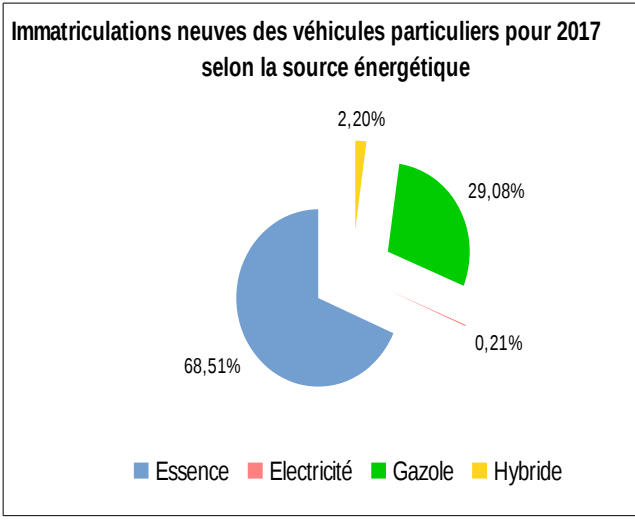
La Martinique a amorcé depuis 2013 une reprise des immatriculations des véhicules neufs particuliers (+ 31 %) après une décennie de repli, qui avait conduit à une baisse des immatriculations de façon continue (passage de 14 749 immatriculations en 2005 à 11 081 en 2013).

En 2017, 14 532 voitures particulières neuves ont été immatriculées en Martinique, soit 24 % du nombre total des DOM.

Enfin, si l'on compare le nombre de voitures immatriculées en 2017 par rapport à la population (RP 2014), la Martinique dispose de 37 véhicules pour 1000 habitants, soit un niveau nettement au-dessus de la moyenne nationale (32 %).



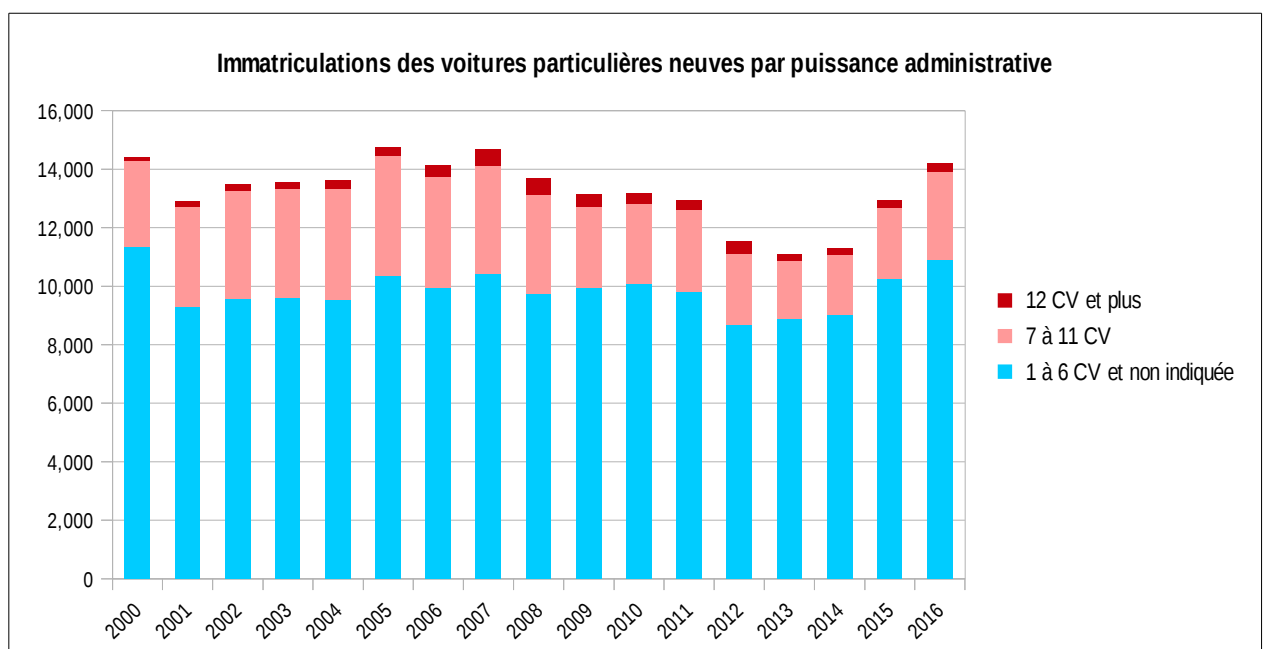
En 2017, l'impact des politiques fiscales comme le rattrapage de la Taxe sur les Carburants (équivalent dans les DOM de la Taxe Intérieure de Consommation des Produits Pétroliers – TICPE - qui est appliquée dans l'hexagone) entre diesel et essence et une certaine prise de conscience de l'environnement se confirment : les voitures neuves sont pour 69 % des véhicules fonctionnant à l'essence (contre 56 % en 2015 et 63 % en 2016), acquises dans 64 % des cas par des particuliers.



La puissance administrative reste principalement inférieure à 6 CV comme l'illustre le tableau ci-dessous (NB : les données pour 2017 seront disponibles à l'été 2018).

Puissance administrative	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
1 à 6 CV et non indiquée	9 960	10 425	9 744	9 957	10 083	9 788	8 674	8 894	9 014	10 249	10 919
7 à 11 CV	3 775	3 683	3 372	2 759	2 741	2 831	2 432	1 965	2 056	2 424	2 999
12 CV et plus	397	558	563	426	347	332	418	222	226	262	274

Enfin, le pourcentage d'immatriculations des grosses cylindrées se réduisait depuis 2013. Les dernières données suggèrent un enrayment de cette tendance, avec un passage de 18 % en 2015 à 22 % en 2016 pour les 12 CV et plus.

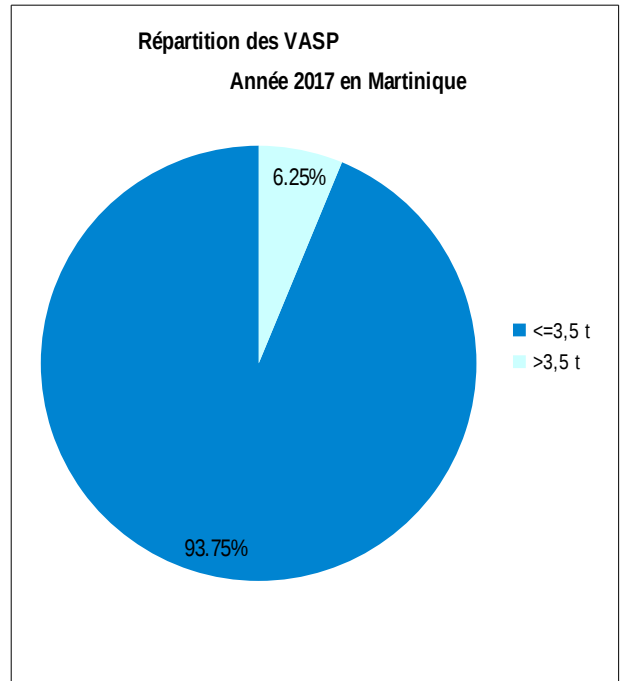
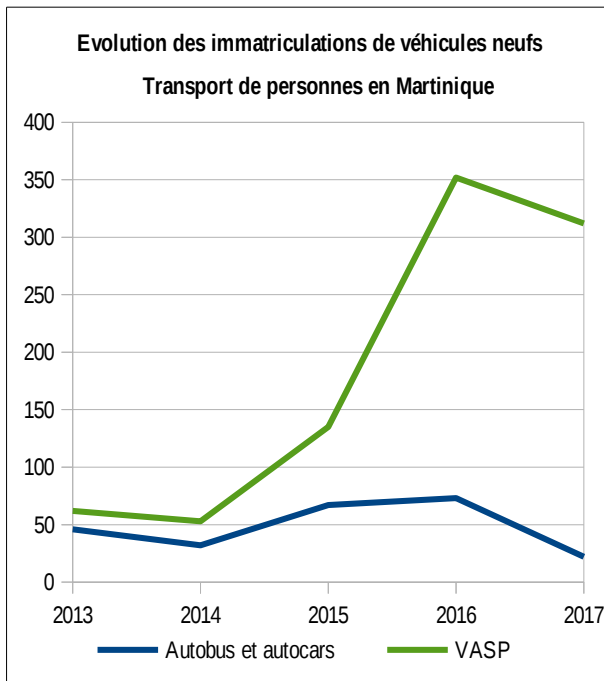


### 3 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules, qui ont été regroupés ici en trois ensembles :

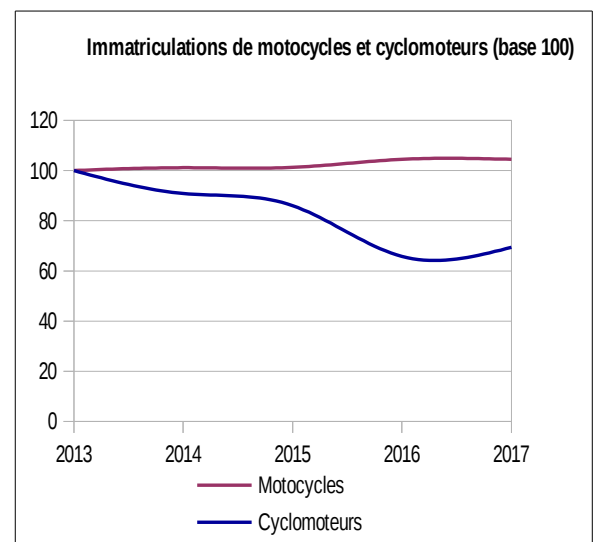
**1 => Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes**, les immatriculations de l'année 2017 ont baissé de 9 % par rapport à l'année précédente. Les immatriculations de Véhicules Automoteurs SPécialisés (VASP) restent largement supérieures à celles des autobus et autocars. Les fluctuations importantes épisodiques sont liées à l'attribution des délégations de service public de transport en commun.

Il est à noter que la répartition des VASP par rapport au tonnage est équivalente à celle de 2016.



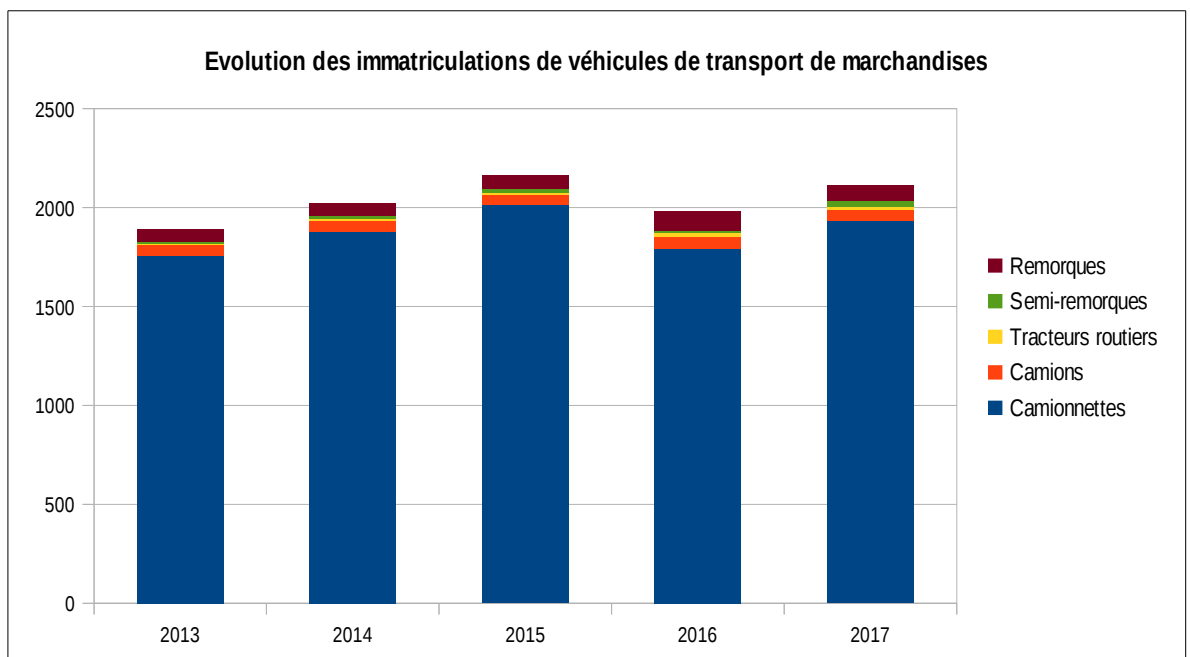
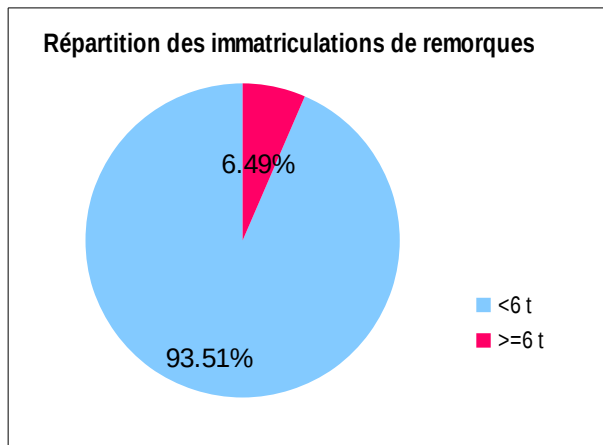
En 2017, les motocycles neufs (catégorie regroupant les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur autres que les voiturettes et les motocyclettes) immatriculés en Martinique représentent 4,1 % du nombre total de véhicules neufs immatriculés sur ce même département et 19,6 % du nombre total d'immatriculations neuves hors voitures particulières. Cette catégorie de véhicules qui a évolué à la hausse depuis quelques années est restée au même niveau qu'en 2016. Les immatriculations de cyclomoteurs ont fortement baissé entre 2013 et 2016, pour plusieurs raisons :

- une augmentation significative du marché parallèle de l'occasion (cyclomoteurs volés, échangés ou vendus entre particuliers, vente parfois en pièces détachées avec reconstruction...).
- une certaine prise de conscience des parents consécutive à l'accidentologie élevée de ce type de véhicules.
- un phénomène de mode : en effet, les jeunes tendent plus à se tourner vers les grosses cylindrées.

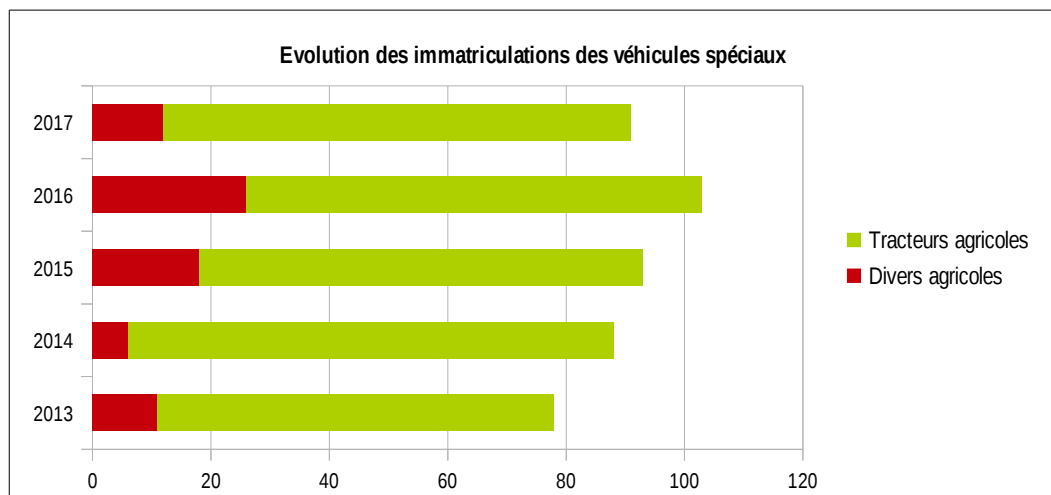


2 => L'immatriculation des véhicules de transport de marchandises a continué de diminuer, pour passer de 8 % en 2016 à 6,5 % en 2017.

Ainsi, camionnettes et camions représentent 10,8 % des immatriculations de véhicules neufs en 2017.



3 => Sur le segment des véhicules spéciaux, les immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs), obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, baissent pour la première fois.



## Le champ couvert par le Répertoire Statistique des Véhicules Routiers (RSVéRo) :

Le RSVéRo est un dispositif du SDES. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur via l'agence nationale des titres sécurisés.

Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaires, importés en transit, de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle.

### Les différentes catégories de véhicules :

#### Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

#### Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm<sup>3</sup> (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

#### Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

#### Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50cm<sup>3</sup> et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

#### Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

#### Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins 6 tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

#### Véhicule Automoteur Spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...).

#### Autobus

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur. Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout.

#### Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

#### Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

#### Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

#### Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

#### Tracteur agricole :

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers

#### Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

**DEAL Martinique – SCPDT – Unité Observation et Statistiques**  
**Rodrigue MYRE & Ludovic FRAGNOL**

Direction de l'Environnement  
de l'Aménagement et du Logement  
MARTINIQUE

BP 7212 Pointe de Jaham  
97274 Schoelcher cedex

Tél. : 05 96 59 57 00  
fax : 05 96 59 58 00



[www.martinique.developpement-durable.gouv](http://www.martinique.developpement-durable.gouv)